

BIODIVERSITE : PRESERVER ET SENSIBILISER

Le brame, c'est d'abord le cri du cerf, mais c'est aussi l'ensemble des comportements des cerfs et des biches pendant la période de reproduction. A la fin de l'été, les cerfs les plus âgés se rapprochent des biches, chassent les jeunes mâles et se disputent la suprématie sur les femelles. Au bout de quelques jours, le cerf dominant arrive à imposer son autorité sur la harde de biches. Tête haute, le cerf lance son cri rauque, martèle le sol du sabot, autant de parades destinées à éloigner ses concurrents.

Naturalistes, observateurs, photographes et curieux en tous genres, restez le plus discrets possible pour ne pas déranger les cerfs. Écouter les cerfs bramant ne nécessite pas de les approcher au plus près, encore moins de les poursuivre ou de les éclairer.

SORTIE BRAME



Des sorties « Brame », organisées chaque année et encadrées par des spécialistes, permettent de découvrir cette période clé de la vie des cerfs en limitant tout risque de dérangement pour l'animal.

Renseignez-vous auprès des offices de tourisme de votre territoire. A titre d'exemples :

- **En forêt de Bercé**, vous pouvez vous renseigner auprès de Carnuta, Maison de l'Homme et de la Forêt.
- **En forêt de Perseigne et de Sillé**, vous pouvez vous renseigner auprès de des Offices de tourisme du territoire.
- **En forêt du Gâvre** vous pouvez vous renseigner auprès de la Maison de la forêt.
- **En forêt de Mervent-Vouvant**, vous pouvez vous renseigner auprès de l'association Graine de Nature.

PÉRIODE DE BRAME : RESPECT ET QUIÉTUDE SONT DE RIGUEUR !



Accouplement, combat, surveillance, etc., la période du brame est éprouvante pour les cerfs, et sensible à tout dérangement... / F. Bezet @

De septembre et mi-octobre, un cri profond résonne en forêt... Il s'agit du brame du cerf qui annonce la saison des amours. Tête haute et dressée, le cerf brame pour signaler sa présence...

Pendant cette période, des précautions particulières s'imposent pour assurer la quiétude des animaux dans les forêts domaniales de la région. L'ONF des Pays de la Loire rappelle ici quelques règles pour contribuer à préserver les richesses faunistiques des massifs forestiers.

LE BRAME, UNE PÉRIODE CRUCIALE POUR LES CERFS

La période du brame est particulièrement sensible pour les cerfs. Réceptifs aux odeurs, bruits et déplacements, le moindre dérangement peut en effet perturber leur comportement, voire empêcher leur reproduction.

En effet, il faut plusieurs heures pour que le cérémonial s'installe, et une présence humaine, un effluve, suffisent pour le rompre... Chaque année, de nombreux curieux et passionnés se pressent en forêt, pour entendre les sons émis par ces grands animaux.

Si vous choisissez de venir en forêt à cette période pour écouter le brame, l'ONF rappelle qu'il est nécessaire de respecter ces règles pour ne pas perturber le cycle des grands cervidés :

- Ne vous écartez pas des **chemins forestiers autorisés** ;
- Soyez **le plus discret possible** : ni lampe de poche, ni flash (article R428-9 du Code de l'Environnement, amende pouvant aller de 135 à 750 euros) ;
- Ne cherchez pas à vous approcher des animaux. Le brame doit être avant tout une période d'écoute. **Les cerfs peuvent se montrer très agressifs et représentent un danger pour les personnes trop curieuses...** Contentez-vous de les écouter ;
- N'emmenez **pas votre chien, même tenu en laisse** !

POUR EN SAVOIR PLUS :



Corentin **LEVESQUE**
Responsable Unité territoriale, **Loire-Atlantique / Maine-et-Loire**,
ONF Pays de la Loire
Email : corentin.levesque@onf.fr Tél : 06 66 84 36 04



Hervé **DAVIAU**
Responsable Unité territoriale, **Sarthe / Mayenne**
ONF Pays de la Loire
Email : herve.daviau@onf.fr Tél : 06 11 13 15 35



Christophe **ROLLIER**
Responsable Unité territoriale, **Vendée**
ONF Pays de la Loire
Email : christophe.rollier@onf.fr Tél : 06 87 86 43 83





C. Pocard / crédit ONF

BRAME : RESPECT ET QUIÉTUDE SONT DE RIGUEUR

SAISON DES AMOURS

Entre septembre et octobre, un cri profond résonne en forêt. Il s'agit du brame du cerf qui annonce la saison des amours. Tête haute et dressée, le cerf brame pour signaler sa présence... Pendant cette période, des précautions particulières s'imposent pour assurer la quiétude des animaux. Réceptifs aux odeurs, bruits et déplacements, le moindre dérangement peut en effet perturber leur comportement, voire leur reproduction. Il faut plusieurs heures pour que le cérémonial s'installe, et une présence humaine, un effluve, suffisent à le rompre.

RESTONS DISCRETS

Naturalistes, observateurs, photographes et curieux en tous genres, restez le plus discrets possible pour ne pas déranger les cerfs. Écouter les cerfs bramant ne nécessite pas de les approcher au plus près, encore moins de les poursuivre ou de les éclairer (ce qui est interdit par la loi). Pour éviter d'avoir à déplorer des comportements déplacés, des mesures temporaires de fermeture de routes forestières peuvent être prises à cette période dans les forêts domaniales. Si vous choisissez de venir en forêt à cette période pour écouter le brame, l'ONF rappelle qu'il est nécessaire de respecter ces règles pour ne pas impacter les grands cervidés :

- Ne vous écartez pas des chemins forestiers autorisés ;
- Soyez le plus discret possible : ni lampe de poche, ni flash (article R428-9 du Code de l'Environnement, amende pouvant aller de 135 à 750 euros) ;
- Ne cherchez pas à vous approcher des animaux. Les cerfs peuvent se montrer très agressifs et représentent un danger pour les personnes trop curieuses. Contentez-vous de les écouter ;
- N'emmenez pas votre un chien, même tenu en laisse.

.....

Les routes fermées à la circulation feront l'objet d'une attention toute particulière en cette période de brame et ce, du 1er septembre au 15 octobre. Tout contrevenant (circulation et stationnement) s'expose à une contravention (Art R 163-6 du code forestier ; 135 euros). Ces mesures sont prises pour assurer la préservation d'une part de la biodiversité biologique présente en forêt.

L'ONF vous remercie de votre compréhension.

